

Position et Propositions de l'anPad Sur l'élargissement de l'enseignement spécialisé du Théâtre aux plus jeunes

mars 2016

Avertissement

Le sujet de l'élargissement du Schéma d'Orientation Pédagogique Théâtre et de l'enseignement spécialisé du Théâtre avant l'âge de 15 ans fait toujours débat. Il y a de bonnes raisons à cela et elles doivent être entendues par les institutions publiques et politiques devant les risques réels que pointe une association de professionnels comme la nôtre : le déséquilibre territorial dans la proposition de formation artistique de qualité, la mise en concurrence du Théâtre en conservatoire et des compagnies sur la question des premiers pas dans la pratique théâtrale, le nivellement pédagogique des spécialités (alignées sur le modèle de la musique classique), et même l'instrumentalisation du jeune public.

Tout d'abord, il faut rappeler que, sur le territoire français, dans le cadre scolaire ou de l'éducation populaire, l'éveil au théâtre est historiquement assuré par les compagnies de théâtre et des artistes non-enseignants. L'anPad ne voudrait pas voir aujourd'hui un enseignement spécialisé mis en concurrence avec la profession sur le terrain de l'éveil (travail d'intervention qui est aussi une part de l'économie des compagnies) alors qu'il faut l'inscrire dans des rapports de complémentarité, de partenariat et d'ouverture avec le milieu professionnel des arts vivants. L'enseignement spécialisé du Théâtre peut en revanche, grâce à une compétence en pédagogie de l'art théâtral, être une ressource pour travailler au développement d'une offre structurée sur les territoires.

Ensuite, l'anPad s'interroge sur l'insistance à devoir se prononcer aujourd'hui sur ce sujet précis de l'élargissement d'un enseignement aux plus jeunes alors que le Théâtre reste une spécialité encore très minoritaire dans les conservatoires et travaillant souvent avec des moyens réduits (effectifs pédagogiques, salles de travail, etc). Pour l'anPad, la priorité reste la consolidation des cursus de formation initiale d'acteur dans les conservatoires ; car c'est sur cet objectif précis que l'enseignement spécialisé du Théâtre s'inscrit en complémentarité avec d'autres offres sur un territoire. Priorité qui, par ailleurs, nous incite d'avantage, en tant qu'association représentant un enseignement artistique ancré sur les territoires, à nous pencher actuellement sur la question de l'accès des diversités aux formations initiales et aux préparations aux écoles supérieures de théâtre.

C'est donc en parfaite conscience des risques et des détournements multiples quant à la nature même de l'enseignement d'un art dans le cadre d'un service public que l'anPad, d'une part, prend position et, d'autre part, fait des propositions.

La question de l'âge

L'enseignement spécialisé du Théâtre est souvent interrogé sur le début d'une formation à partir de 15 ans. Il faut donc redire ce qui fait la spécificité d'une formation initiale à l'art de l'acteur et des cours d'art dramatique. L'apprentissage des fondamentaux du jeu d'acteur ne relève pas uniquement d'une pratique d'expression de l'imaginaire ou seulement d'un apprentissage de codes du jeu scénique. Il s'agit d'apprendre à travailler avec la matière même de son psychisme pour la production de formes sensibles et l'interprétation de rôles. En ce sens le Schéma d'Orientation Pédagogique Théâtre a raison de poser l'âge de 15 ans comme un principe pédagogique essentiel préservant à la fois l'élève, la liberté pédagogique et la transmission d'un art : la formation initiale de l'acteur s'adresse à un public conscient ; c'est-à-dire consentant pour un tel travail et en capacité d'une prise de distance pour agir en tant qu'artiste.

Cette « limite » de l'âge et la notion de formation à l'art de l'acteur doivent rester des éléments essentiels pour considérer une proposition d'enseignement en direction des plus jeunes.

L'enseignement spécialisé du Théâtre

La formation initiale de l'acteur telle que le définit le Schéma d'Orientation Pédagogique doit rester la cible de l'enseignement spécialisé du Théâtre : sous la forme d'un cursus allant d'un premier cycle dit de « détermination » et second cycle dit « d'acquisition des fondamentaux » à un troisième cycle dit « d'approfondissement » et, pour certains établissements, à un cycle ouvrant à la voie professionnelle. La formation à l'art de l'acteur à partir de 15 ans doit absolument être le référentiel pédagogique de tout département Art dramatique dans un établissement classé par l'Etat.

En effet, c'est bien sur la question spécifique de l'acteur et du « jeu dramatique » que les conservatoires jouent leur rôle de ressource auprès des pratiques et de la création en amateur sur les territoires. Il offre une voie d'apprentissage précise, fondée sur la transmission du jeu d'acteur au sens « artisanal », inscrite dans une temporalité et une pédagogie propres aux nécessités du travail théâtral. Il offre aussi une possibilité d'apprentissage en dehors du temps scolaire ou des études supérieures et fondée sur l'engagement individuel. Il participe au renouvellement des publics éclairés, au renouveau artistique de la création amateur, à la formation du citoyen, à la prise de conscience des réalités professionnelles et des métiers du spectacle vivant.

Une proposition d'enseignement à l'adresse des plus jeunes ne saurait être déconnectée d'une proposition de cursus et de la perspective d'acquisition des fondamentaux du jeu d'acteur ; autrement dit, un enseignement du Théâtre doit nécessairement proposer au minimum un premier et second Cycles. C'est parce que l'établissement propose une formation qui sait pratiquer une pédagogie de l'acteur, qu'il est en mesure de concevoir et d'adapter une pédagogie pour les plus jeunes.

« Cycle Découverte » plutôt que « éveil et initiation »

L'anPad a rédigé un document intitulé « 50 propositions pour le SOP », résultat d'un travail concerté entre des enseignants Théâtre de CRR, CRD, CRI et CRC et assurant des formations de l'éveil jusqu'au Cycle d'Orientation Professionnelle. L'anPad propose de remplacer les notions « éveil et initiation » par la mise en place d'un « Cycle Découverte ». L'anPad affirme ainsi la nécessité d'un parcours d'apprentissage, inscrit dans la durée et avec des niveaux d'acquisition de compétences, et non la simple mise en place d'ateliers.

Le « Cycle Découverte » proposerait, en échos à un cursus de formation initiale d'art dramatique, un cursus Découverte 1, Découverte 2 et Découverte 3. Les objectifs pédagogiques de ces trois niveaux seraient les suivants : 1-« Découverte du jeu théâtral », 2-« Découverte des règles de la scène », 3-« Découverte de l'art de l'acteur ».

On voit ici que la notion de Découverte permet une distinction nette avec la formation initiale à l'art dramatique et que la progression a, néanmoins, pour perspective (sans l'anticiper) le cursus à partir de 15 ans. Pour illustrer cette distinction Découverte/Formation d'acteur et, dans le même temps, la progression dans les trois niveaux de la Découverte, on pourrait dire qu'il s'agit de proposer un parcours fondé en premier lieu sur le Théâtre épique (produire du récit) et allant vers le Théâtre dramatique (vivre des événements).

La composition des groupes par niveau prendrait en compte l'âge mais aussi le degré de maturité et de compétences des jeunes élèves. Les effectifs par groupe doivent être restreints (15 maximum) ; car il s'agit de la transmission d'un art, nécessitant une attention à chaque élève, et non d'une animation ludique. La durée des séances doit autant respecter le rythme des jeunes que celui du travail théâtral (de 1h15 minimum pour les plus jeunes enfants à 3h maximum pour les adolescents).

L'âge pour une entrée en Théâtre

Le Théâtre est un art qui représente l'homme en tant qu'être qui parle. La question de la langue est donc au cœur de la pratique. L'anPad préconise donc de commencer la Découverte du Théâtre au moment où les enfants ont acquis une certaine maîtrise de la langue tant dans l'oralité que la lecture. L'âge de 8 ans semble juste pour commencer à découvrir le théâtre par la pratique.

Le Cycle Découverte proposerait ainsi un parcours allant de 8 à 14 ans. La répartition en niveau, par âge ou maturité, n'est pas nécessairement calquée sur le parcours scolaire de l'enfant : la logique qui prédomine ici est l'apprentissage de l'acte théâtral.

La possibilité de mettre en place les différents niveaux du Cycle Découverte (en commençant par mettre en place le troisième qui se rapproche le plus de l'entrée en cursus) dépend, bien entendu, de l'effectif d'une équipe pédagogique et doit prendre en compte les désirs et compétences des enseignants. Il doit aussi tenir compte des propositions d'éveil fait sur le territoire notamment par les compagnies, structures culturelles ou socio-culturelles.

Les contenus d'apprentissage

Dans un premier temps, il s'agira de favoriser le potentiel d'expression de l'enfant par le jeu (La liberté étant le préambule à tout acte artistique) et de lui faire découvrir les moyens pour développer cette expression (le corps, le jeu vocal, le mouvement dans l'espace, le jeu improvisé...). Pour cette raison, on privilégiera, dans la première phase de découverte, une approche pluridisciplinaire avec éventuellement le concours d'autres disciplines (cirque, danse, musique, chant, art plastique...). Dans un second temps, il s'agira de l'amener, dans l'expression et le jeu, à prendre de plus en plus en compte les codes de la scène, les questions de formes, d'adresses, etc, en privilégiant le travail collectif et choral. Enfin, le dernier cycle Découverte pourra d'avantage aborder des situations de jeu, interroger des choix d'interprétation.

Même si le travail de la langue est central, le texte de théâtre et le répertoire ne sont pas les uniques matériaux du travail d'expression théâtrale. La variété des matériaux (objets, musiques, images, textes non théâtraux...) doit aider à libérer l'acte théâtral de la littérature et de la pure récitation. Le répertoire sera introduit progressivement et en respectant le degré de maturité des jeunes élèves. Par ailleurs, l'écriture théâtrale jeunesse, laquelle s'adresse au jeune public mais est voué à l'interprétation par des acteurs adultes et professionnels, ne saurait constituer la seule référence pour le cycle Découverte. Ce cycle doit aussi assumer la mise en contact avec un patrimoine culturel.

Libérer le potentiel créatif implique aussi de ne pas poser l'objectif de la représentation publique comme unique horizon de travail ; car cela enferme très vite le travail dans la production de l'effet au lieu de l'ouvrir à la liberté d'expérimentation.

La rencontre avec la création professionnelle et l'apprentissage du regard critique doivent être des éléments essentiels du Cycle Découverte.

Pour des « Pôles Jeunesse » dans les conservatoires

L'anPad préconise, au sein d'un département Théâtre, la mise en place d'un « Pôle Jeunesse » sous la responsabilité pédagogique d'un Professeur d'Enseignement Artistique. Il s'agit, en effet, d'apporter une vraie exigence artistique et pédagogique à ce Cycle spécifique et d'avoir un suivi des différentes étapes d'apprentissage.

Selon les établissements et la réalité des équipes pédagogiques, plusieurs cas de figures peuvent être envisagés :

- un seul artiste-pédagogue du théâtre, qui coordonne les enseignants d'autres disciplines (danse, musique, cirque, arts plastiques, etc.) et des intervenants occasionnels,
- plusieurs artistes-pédagogues du théâtre (dont l'un coordonne), aux côtés d'enseignants d'autres disciplines et d'intervenants,
- le pôle jeunesse fait partie intégrante du département théâtre, et les circulations et échanges sont suffisamment nombreux entre le pôle jeunesse et le pôle enseignement en cursus, pour avoir une équipe pédagogique globale.

Dans tous les cas, la répartition des rôles de chacun au sein des équipes ne peut se faire qu'en tenant compte du désir et des compétences des artistes-pédagogues concernés.

Les liens avec l'Education nationale

L'enseignement spécialisé vise les nécessités concrètes de la scène et du jeu théâtral ; il envisage le développement de l'individu d'abord dans ce cadre. Si les relations avec l'Education nationale, en particulier l'école primaire et le collège dans le cadre d'une adresse aux plus jeunes avant 15 ans, sont à encourager, notamment pour aller dans le sens de l'accès à l'enseignement spécialisé du théâtre de tous les publics, la pratique du théâtre n'a pas à être un instrument pour les apprentissages scolaires. La présence de l'enseignement spécialisé à l'école doit être au contraire une ouverture à une autre forme d'apprentissage, proposer d'autres moyens de concentration, de mise en écoute, d'inscription dans un collectif... Il se distingue aussi des interventions ponctuelles d'artistes pour inscrire un apprentissage dans une durée.

Les Classes à Horaires Aménagés Théâtre se développent et sont constituées autour d'un projet associant, d'une part, un établissement scolaire (école ou collège) et, d'autre part, un conservatoire classé qui organise lui-même l'enseignement du théâtre ou le garantit par convention avec une compagnie d'art dramatique ou une structure culturelle. Elles sont l'occasion d'un travail complémentaire entre un professeur des écoles ou de collège et un artiste-pédagogue, fondé sur un partage entre une éducation culturelle pour le premier et un apprentissage au jeu théâtral pour le second. Elles peuvent tout à fait entrer dans le projet pédagogique d'un Pôle Jeunesse et constituer un Cycle Découverte intégré au milieu scolaire.

Il faut cependant reconsidérer le programme officiel de ces classes qui, malgré sa proposition, à première vue cohérente et de qualité, apparaît ambitieux et développe une progression correspondant à un

cursus de formation initiale d'acteur. Un tel programme est donc prématuré pour des enfants et jeunes adolescents ; et elle mérite d'aller d'avantage dans le sens d'une plus grande liberté d'expérimentation du jeu et de la créativité : trop souvent, la notion de jeu théâtral reste attaché au texte, empêche l'exploration d'autres formes et matériaux et la perspective de la représentation publique contraint les objectifs d'apprentissage.

Les liens avec l'Education populaire et l'animation

L'**anPad** ne souhaite pas voir les départements Théâtre considérés par les collectivités ou les directions des conservatoires comme pouvant apporter une réponse aux Temps d'Activités Périscolaires. Dans un contexte budgétaire difficile pour les communes, c'est un risque bien réel que souligne l'**anPad**, et l'Etat doit absolument apporter des garanties aux artistes-enseignants du Théâtre sur ce point. Aussi le Schéma d'Orientation Pédagogique doit-il bien préciser que les professeurs et assistants spécialisés en art dramatique ont vocation à enseigner et non à intervenir ou animer. La place de l'enseignement spécialisé du Théâtre, encore fragile dans les établissements auprès des autres spécialités, serait dès lors totalement déconsidérés et l'instrument d'une démocratisation factice qui ne reposerait plus sur aucune exigence artistique. Or c'est cette exigence artistique que revendique l'**anPad** tant dans le processus d'un accès démocratique à la pratique de l'art que pour une transmission auprès des plus jeunes.

En revanche, les artistes-enseignants sont qualifiés pour concevoir et encadrer des formations sur la pédagogie et la culture théâtrale auprès du secteur de l'animation. Cela est possible dans la mesure où les départements Théâtre disposent d'équipes enseignantes suffisantes pour conduire de telles formations sans empiéter sur le temps qui doit être consacré à l'enseignement du Théâtre. Par ailleurs, l'**anPad**, en tant qu'association fédérant des artistes-enseignants diplômés et menant une constante réflexion sur la transmission de l'art du théâtre, peut être une ressource pour répondre à de tels besoins en formation auprès des communes, départements, régions ou organismes d'éducation et d'animation.

Les moyens

Un Cycle Découverte, comme nous le disons précédemment, nécessite des artistes-enseignants qualifiés et la création de Pôles Jeunesse dans les départements Théâtre impliquant des équipes pédagogiques. À l'heure actuelle, beaucoup de départements Théâtre sont en sous-effectifs pour développer cette ouverture de l'enseignement vers les plus jeunes.

De plus, pour ce qui concerne les espaces de travail, les Cycles Découverte ont des besoins similaires au cursus de formation initiale de l'acteur en terme d'espace de travail, d'interventions d'artistes, de compléments pédagogiques avec d'autres disciplines, matériels pédagogiques, etc. En aucun cas, un enseignement du théâtre visant les enfants et les adolescents ne pourrait se concevoir avec des moyens réduits, en particulier sur les espaces de travail.

Conclusion

Il est nécessaire aujourd'hui de consolider la place de la spécialité Théâtre dans les conservatoires et d'en reconnaître les exigences artistiques et pédagogiques propres. Structurer des cursus de formation initiale sous la responsabilité d'un Professeur d'enseignement artistique doit rester l'objectif prioritaire pour les départements d'Art dramatique. L'**anPad** demande à ce que cette priorité soit prise en considération dans l'étude des critères de classement des établissements.

À partir de cela et après analyse des contextes territoriaux, un Cycle Découverte pourra être envisagé, structuré en un ou trois niveaux, ou intégré à un partenariat avec des acteurs aussi divers que les compagnies, les structures culturelles, les structures socio-culturelles, l'Education nationale, etc.

L'**anPad** rappelle la nécessité pour l'enseignement du théâtre à entretenir le dialogue avec les compagnies et artistes présents sur un territoire : la formation en conservatoire n'a pas à s'inscrire dans une concurrence avec le travail de ces acteurs essentiels des territoires, historiquement très présents sur la question des premières approches de l'art, notamment dans des dispositifs divers de résidences ou d'interventions à l'école soutenus par les collectivités. La spécialité Théâtre des conservatoires a, en effet, largement participé à l'ouverture des conservatoires, en particulier par ses rapports entretenus avec la profession et il convient de poursuivre en ce sens.

Enfin, dans le cadre de la redéfinition des cycles spécialisés, délivrant jusqu'ici un diplôme d'établissement (DET), en « enseignement préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant », c'est sur ce sujet que la spécialité Théâtre des conservatoires, à travers l'**anPad**, entend être consultée en premier lieu. L'élargissement de l'enseignement aux plus jeunes, l'inscription de l'enseignement spécialisé du théâtre dans l'Education

Artistique et Culturelle, ne sauraient être déconnectés de la finalité des études artistiques et de l'orientation professionnelle. L'**anPad** souhaite donc apporter sa contribution sur cette question comme sur celle des critères de classement ou encore de la révision du Schéma d'Orientation Pédagogique ; car elle a, sur cet ensemble, une expertise « de terrain » et de professionnel du théâtre qui saura enrichir des groupes de travail.